



AgEcon SEARCH
RESEARCH IN AGRICULTURAL & APPLIED ECONOMICS

The World's Largest Open Access Agricultural & Applied Economics Digital Library

This document is discoverable and free to researchers across the globe due to the work of AgEcon Search.

Help ensure our sustainability.

Give to AgEcon Search

AgEcon Search

<http://ageconsearch.umn.edu>

aesearch@umn.edu

*Papers downloaded from **AgEcon Search** may be used for non-commercial purposes and personal study only. No other use, including posting to another Internet site, is permitted without permission from the copyright owner (not AgEcon Search), or as allowed under the provisions of Fair Use, U.S. Copyright Act, Title 17 U.S.C.*

No endorsement of AgEcon Search or its fundraising activities by the author(s) of the following work or their employer(s) is intended or implied.

Contribution à la méthodologie des études d'aménagement rural : la zone d'évolution homogène

Civiale, Michel Coutelle, Eberhardt, Marin

Résumé

Cet article a été rédigé en collaboration par des chargés d'études de l'Association Normande d'Economie Rurale Appliquée (A.N.E.R.A.), de l'A.R.E.R. Poitou-Charentes, du Centre Régional d'Etudes pour le Développement Agricole et l'Aménagement Rural (C.R.E.D.A.R.) et de l'Institut national de Gestion et d'Economie Rurale (I.G.E.R.) Les trois premiers organismes exercent, dans le domaine de l'aménagement rural, une fonction de bureau d'étude régional et sont fédérés à l'échelon national par l'I.G.E.R.

A la lumière de l'expérience acquise au cours des études de « secteurs d'aménagement rural », ces organismes ont peu à peu précisé leur méthodologie dans ce domaine.

Ils constatent que le cadre géographique trop restreint du « secteur » rend difficile des études qui doivent prendre en compte un avenir souvent incertain et que, par ailleurs, le choix de secteurs d'intervention dans une région doit être précédé d'une analyse générale de la réalité économique et sociale de cette région.

Dans ce but, les A.R.E.R. ont forgé la notion de « zone d'évolution homogène » qui leur permet de tenir compte de ces préoccupations. Ces « zones », délimitées selon une méthodologie dont les principes généraux sont exposés dans le présent article, constituent le cadre régional dans lequel peut être entreprise une politique concrète d'aménagement ; elles forment en quelque sorte la toile de fond sur laquelle pourront notamment être délimités par la suite les « secteurs ruraux » que l'on peut considérer comme des circonscriptions d'action et d'intervention.

Citer ce document / Cite this document :

Civiale , Coutelle Michel, Eberhardt , Marin . Contribution à la méthodologie des études d'aménagement rural : la zone d'évolution homogène. In: Économie rurale. N°81-82, 1969. pp. 61-66;

doi : <https://doi.org/10.3406/ecoru.1969.2065>

https://www.persee.fr/doc/ecoru_0013-0559_1969_num_81_1_2065

Fichier pdf généré le 08/05/2018

CONTRIBUTION A LA MÉTHODOLOGIE DES ÉTUDES D'AMÉNAGEMENT RURAL : LA ZONE D'ÉVOLUTION HOMOGÈNE

par M^{me} CIVIALE, MM. COUTELLE, EBERHARDT et MARIN

RESUME

Cet article a été rédigé en collaboration par des chargés d'études de l'Association Normande d'Economie Rurale Appliquée (A.N.E.R.A.), de l'A.R.E.R. Poitou-Charentes, du Centre Régional d'Etudes pour le Développement Agricole et l'Aménagement Rural (C.R.E.D.A.R.) et de l'Institut national de Gestion et d'Economie Rurale (I.G.E.R.). Les trois premiers organismes exercent, dans le domaine de l'aménagement rural, une fonction de bureau d'étude régional et sont fédérés à l'échelon national par l'I.G.E.R.

A la lumière de l'expérience acquise au cours des études de « secteurs d'aménagement rural », ces organismes ont peu à peu précisé leur méthodologie dans ce domaine.

Ils constatent que le cadre géographique trop restreint du « secteur » rend difficile des études qui doivent prendre en compte un avenir souvent incertain et que, par ailleurs, le choix de secteurs d'intervention dans une région doit être précédé d'une analyse générale de la réalité économique et sociale de cette région.

Dans ce but, les A.R.E.R. ont forgé la notion de « zone d'évolution homogène » qui leur permet de tenir compte de ces préoccupations. Ces « zones », délimitées selon une méthodologie dont les principes généraux sont exposés dans le présent article, constituent le cadre régional dans lequel peut être entreprise une politique concrète d'aménagement ; elles forment en quelque sorte la toile de fond sur laquelle pourront notamment être délimités par la suite les « secteurs ruraux » que l'on peut considérer comme des circonscriptions d'action et d'intervention.

Les difficultés de la prospective en milieu rural

S'il a dépassé le stade des premiers balbutiements l'aménagement de l'espace rural est loin de reposer sur une doctrine très précise, tant au niveau de l'étude qu'au niveau de l'action. Certes, sous la pression des nécessités administratives, de nombreuses études de secteurs d'aménagement ont été entreprises et, à leur lumière, les méthodes d'analyse se sont peu à peu affinées.

Toutefois, les difficultés de définir une doctrine plus explicite dans ce domaine semblent tenir au caractère incertain des perspectives d'évolution de l'espace rural : incertitude quant à son peuplement, incertitude quant à son utilisation. A cet égard, les études d'aménagement rural présentent un caractère aléatoire encore plus marqué que les études d'aménagement urbain. En effet, si les incertitudes concernant le développement urbain demeurent importantes, on dispose néanmoins dans ce domaine de nombreux « modèles » de référence et, par ailleurs, la sanction des erreurs en matière d'équipement risque d'être moins forte dans un milieu en expansion que dans un milieu en régression.

Autrement dit, dans le domaine de l'aménagement rural, on cumule les deux handicaps suivants :

— absence de « modèles de références » concernant l'évolution des activités rurales traditionnelles (agriculture, etc...) et concernant les modes prévisibles d'utilisation de l'espace rural ;

— difficulté de faire des prévisions raisonnables sur l'évolution probable du peuplement et des types d'activités dans des espaces où leur concentration est, par définition, relativement faible.

Or, la nécessité de ne pas négliger l'aménagement rural est évidente si l'on remarque que la population rurale française se monte à environ 20 millions d'habitants et que ce chiffre n'est pas appelé à diminuer rapidement dans un avenir proche. L'importance de la poussée de l'urbanisation, constatée en même temps, ne doit donc pas faire oublier cette réalité, ce qui amènerait à considérer l'espace rural comme un espace résiduel, aménagé uniquement en fonction des villes. Cet espace doit aussi être aménagé en fonction de contraintes propres qu'il convient de découvrir.

Un effort d'imagination nécessaire...

La recherche d'une doctrine en matière d'aménagement doit faire une large place à la dimension prospective.

Il faut s'interroger sur l'avenir probable de la population, qui, dans une région, exerce des activités traditionnelles ou autres, sur le type des populations nouvelles d'origine urbaine susceptibles de s'installer de façon périodique (résidences secondaires) ou définitive dans la campagne, en lui laissant son aspect « rural », sur la nature des activités économiques nouvelles qui pourraient s'épanouir dans cet espace, y trouvant soit des populations, soit des surfaces disponibles.

La définition d'une politique d'aménagement dans une aire donnée doit donc s'appuyer sur un tel effort d'imagination ainsi que sur une appréciation des chances de voir ou ne pas voir l'évolution imaginée se produire dans la zone considérée.

Le canton ou le « secteur » sont trop restreints

Dans une telle perspective, les méthodes suivies dans les études classiques d'aménagement des « secteurs ruraux » doivent être reconsidérées.

Sans doute est-on passé progressivement d'études de type monographique, limitées souvent à l'aspect descriptif, à des études visant à l'établissement de schémas de développement. Cependant, elles continuent d'être réalisées le plus souvent dans un cadre administratif trop étroit : la réalisation d'un certain nombre d'équipements collectifs reste l'objectif de ces études, sans analyse préalable du processus de développement. Cette préoccupation d'efficacité immédiate conduit également à maintenir, pour l'ensemble des études, le cadre géographique du « secteur rural ». Il ne dépasse que rarement les limites d'un canton et, par conséquent, ne représente pas une aire suffisante pour imaginer ce que pourrait être un développement véritable à un terme équivalent de celui de la durée de vie des équipements.

Il subsiste donc une confusion entre les notions de zone d'étude et de circonscription d'action. Cette confusion semble provenir d'une certaine conception de l'aménagement rural encore assez répandue, selon laquelle la réalisation des équipements collectifs suffirait à elle seule à susciter le développement d'une zone. L'analyse de la réalité conduit à penser que les voies de développement, encore qu'elles soient mal connues, sont autrement plus complexes.

Il est donc impossible d'envisager le développement dans le cadre restreint du canton. Les objectifs à moyen terme et les voies du développement doivent pouvoir se définir à un échelon intermédiaire entre les deux circonscriptions d'actions ac-

tuelles : le canton et la région de programme ou le département. Cet échelon doit pouvoir tenir compte des réalités économiques et sociologiques, il doit donc être suffisamment vaste ; il doit aussi tenir compte des réalités physiques et humaines et, par conséquent, demeurer raisonnablement restreint.

Distinguer la zone d'étude de la zone d'action

Ces constatations ont amené peu à peu les spécialistes de l'aménagement rural à distinguer des zones d'études et des zones d'action.

C'est dans ce contexte que les Associations Régionales d'Economie Rurale (ARER) ont, depuis un ou deux ans, défini une notion nouvelle, la *zone d'évolution homogène*. Elle constitue un échelon d'étude des problèmes de développement indépendant de l'échelon de réalisation, constitué par le « secteur d'aménagement rural » classique. L'Association Normande d'Economie Rurale Appliquée (A.N.E.R.A.) a, la première, utilisé cette notion adoptée ensuite par les autres associations.

La détermination des « zones d'évolution homogène » précède l'étude des « secteurs ». Elles constituent en quelque sorte la toile de fond sur laquelle, dans un souci d'action, on délimitera ensuite des « secteurs ruraux ».

En ceci, on ne diffère d'ailleurs pas des spécialistes de l'aménagement urbain ou régional qui réalisent leurs études préalables, sans se soucier des circonscriptions administratives, correspondant à des échelons de décision, de consultation ou, du moins, de réalisation. On constatera d'ailleurs, en présentant la méthodologie relative à la détermination des « zones d'évolution homogène », d'autres analogies avec la méthodologie des études d'armature urbaine.

Qu'est-ce que la zone d'évolution homogène ?

La « zone d'évolution homogène » peut être définie comme une « aire géographique » où, en fonction des potentialités actuelles et prévisibles de développement, se rencontreraient à long terme les mêmes intérêts à promouvoir et les mêmes difficultés à résoudre.

Les potentialités actuelles et prévisibles résultent des données permanentes qui tiennent à la géographie de la région, des conditions socio-économiques générales qui tiennent à la civilisation, de l'existence des équipements nouveaux ou des projets dont on pense qu'ils peuvent avoir un effet notable sur le développement ultérieur de la région.

La zone ainsi définie n'a donc pas obligatoirement une situation homogène au départ, mais les facteurs qui agissent ou semblent devoir agir sur elle laissent présager que cette zone sera soumise aux mêmes processus d'évolution.

Une telle conception est évidemment neuve dans la mesure où elle met davantage l'accent sur les facteurs d'évolution que sur la structure économique et sociale actuelle.

Il faut insister également sur le terme auquel on se place pour apprécier l'homogénéité du processus de développement. Il ne s'agit pas d'une courte période, qui ne permettrait pas de déceler des modifications fondamentales dans la situation actuelle, mais d'une longue période que l'on peut fixer à quinze ou vingt ans, étant entendu qu'au delà on ne saurait guère faire des prévisions très solides.

Enfin, il faut insister sur le caractère artificiel de la « zone d'évolution homogène » qui est un échelon de conception et d'étude. La délimitation de la « zone d'évolution homogène » est le résultat d'une analyse prospective réalisée à un moment donné à partir de tous les éléments dont on peut disposer. Bien entendu, l'évolution qui sera réellement observée pourra diverger de celle qui aura été prévue et il sera nécessaire de reviser périodiquement cette délimitation du territoire en « zone d'évolution homogène » ou de modifier le contenu et les perspectives de certaines zones.

Comment délimiter des zones d'évolution homogène

On présente ici une approche méthodologique qui n'est ni exhaustive, ni définitive, mais qui est cependant utilisée aujourd'hui.

Le champ d'observation doit couvrir au minimum la région de programme, et ne pas ignorer ce qui se passe dans les régions voisines. L'extérieur peut avoir une incidence sur l'évolution de l'espace situé à l'intérieur de la région de programme.

Il s'agit d'analyser dans la région les différents facteurs d'évolution et leur interférence sur les structures économiques et sociales actuelles. Ainsi l'analyse de la situation actuelle ne représente qu'un volet de l'approche dans laquelle on privilégie la détection des facteurs possibles d'évolution. Ces facteurs s'insèrent dans le contexte des données permanentes (reflet de la géographie physique et des paysages) et des données socio-économiques générales pour le pays (évolution du temps de travail, des modes de vie, des types de loisirs, des genres d'habitat, etc...).

La cartographie est la méthode de base pour délimiter des zones d'évolution homogène. Après le choix et la collecte des principaux critères (dont il sera question ci-dessous), ces renseignements sont figurés sur des bases communales de préférence. En cas d'impossibilité, la base cantonale peut convenir. Pour certains critères, les données sont ensuite regroupées par zone.

Chacun de ces critères pris isolément n'a qu'une importance relative, il convient alors de les regrouper par série, car chacun peut contribuer à modifier

l'évolution de l'ensemble des autres facteurs de développement d'une région.

On constitue alors des séries de critères par une réflexion prospective qui va au-delà de la simple extrapolation des tendances passées. Ces séries sont constituées d'éléments endogènes au milieu rural auxquels on ajoutera l'influence des facteurs exogènes (industrialisation, urbanisation, développement du tourisme).

Ces séries sont réunies alors dans des cartes de synthèse par grande zone et par thème. C'est du croisement de ces cartes de synthèse que naissent les limites des zones d'évolution homogène.

Quels critères choisir ?

Les données statistiques collectées sont choisies en fonction de ce qu'elles contiennent d'éléments indicatifs d'évolution.

D'autre part, on déterminera l'évolution prévisible à travers les modifications des activités économiques, l'évolution des structures agricoles, l'évolution de l'urbanisation, les changements dans le mode de vie, les actions sur les infrastructures.

Voici, à titre d'exemple, une liste non limitative des critères qui peuvent être retenus, interprétés et cartographiés.

— Données permanentes :

Cartes analytiques du relief, des données climatiques, de la pédologie simplifiée, des forêts, des bassins hydrographiques.

— Données actuelles :

* Données démographiques : densité de population, évolution de la population à travers les trois derniers recensements par type d'évolution, structure par âge, soldes migratoires, proportions de population active secondaire dans la population active totale, etc...

* Données concernant l'agriculture : types de population agricole combinant l'âge des actifs agricoles, le nombre d'actifs pour 100 hectares, la proportion de salariés dans la population active agricole ; valeur ajoutée par hectare, valeur ajoutée par U.T.H., l'état du remembrement, les cultures maraîchères et spécialisées, le nombre d'I.V.D. demandées, les structures d'exploitation et le type d'utilisation du sol, etc...

* Données concernant l'industrie et le commerce : les entreprises industrielles de plus de 10 salariés, les créations industrielles au cours des 10 dernières années, les fermetures d'entreprises industrielles au cours des 10 dernières années, les zones industrielles et leur degré d'occupation, les zones d'attraction commerciale, la densité commerciale pour un ou deux types de commerce, etc...

* Données concernant l'équipement : le niveau d'équipement scolaire, la construction de logements au cours des cinq dernières années, les moyens de transports actuels, typologie des régions touristiques, dispersion de l'habitat, etc...

Selon ce qui a été dit précédemment pour chaque ensemble de données, il faut s'efforcer de réaliser, à partir des cartes représentant chacune un phénomène, une carte de synthèse définissant des zones présentant à terme pour l'ensemble choisi, les mêmes destinées, les mêmes atouts, ou les mêmes contraintes.

On obtient alors une carte synthétique de la démographie, une carte synthétique de l'agriculture, une carte synthétique des activités non agricoles et enfin une carte synthétique des équipements.

A ce niveau de la réflexion, il convient d'introduire :

— *Données évolutives* :

Ces données concernent tous les projets ou tous les indices d'un changement prochain : l'armature urbaine de la région et ses enveloppes de population et d'emploi à moyen et long termes, l'infrastructure de transport à moyen et long termes, les éléments du progrès agricole (par exemple et sans que la liste soit limitative : G.A.E.C., demandes de cumuls, des moyennes de production laitière, la consommation d'engrais, le nombre d'exploitations ayant opté pour l'assujettissement à la T.V.A., etc...), les projets touristiques...

La détermination des zones d'évolution homogène s'effectue alors par la superposition des cartes des données permanentes, des cartes synthétiques des données actuelles et des cartes de données évolutives. Les communes ou ensemble de communes où les contraintes à terme, les atouts à terme, les modes d'évolution à terme sont semblables, constituent alors des zones d'évolution homogène. Un document résumé devrait donner des grands objectifs d'aménagement, les enveloppes de population et des propositions d'actions en vue d'accélérer l'évolution pour chacune des zones d'évolution homogène.

Cette démarche ne présente pas un caractère absolument original, elle a en effet déjà été utilisée dans certaines des études d'armatures urbaines les plus approfondies. C'est ainsi que dans un article publié en 1965 (1), M. Mercadal a tiré les enseignements des premières études d'armature urbaine régionale. L'auteur y insiste notamment sur la nécessité de compléter l'analyse de la situation actuelle par celle des potentialités. Cette analyse repose sur la prise en considération de « facteurs de développement » possibles de la région, à savoir, tout fait susceptible d'amener une modification sensible des niveaux d'activités économiques de la région, ou du niveau de sa population.

(1) Voir MERCADAL (G.). — Les études d'armature urbaine régionale. Consommation, n° 3, 1965, page 33.

Une application pratique

Un exemple d'application pratique est réalisé au niveau d'une région de programme, la Haute-Normandie.

Une trentaine de cartes élémentaires portant sur divers aspects de la réalité régionale (démographie, activités, résidence, équipements, etc...) ont été dressées, permettant l'établissement de quelques cartes synthétiques (par exemple : cartes des types d'organisation commerciale, du dynamisme industriel, des aptitudes de l'espace rural, des régions « démographiques », etc...).

Un certain nombre de données essentielles ont été ensuite introduites dans la mesure où elles s'imposaient à l'organisation de la région.

— L'attraction et l'influence parisiennes (essentiellement sur l'Est du département de l'Eure).

— « L'axe séquanien » matérialisé par le fleuve, les routes et les autoroutes prévues, les voies de chemin de fer et la topographie.

— Les villes principales de l'armature urbaine et leur rayonnement pour la zone hors du S.D.A.U. de Basse-Seine : des Centres qui s'imposent au milieu des régions naturelles ou économiques : le Neubourg, Bernay, Neufchatel-en-Bray et Dreux ; à la périphérie du Pays de Caux : Fécamp, Yvetot, Dieppe.

— Les limites de la zone de l'O.R.E.A.M. de Basse-Seine.

— La zone de concentration effective de l'urbanisation et de l'industrialisation prévue au S.D.A.U. de Basse-Seine.

L'ensemble de ces données ainsi que les cartes synthétiques ont permis de voir se profiler les caractéristiques principales des futures zones d'évolution homogène :

— L'influence parisienne et l'axe séquanien pour certaines.

— L'isolement et l'absence d'effets induits à partir de ces phénomènes pour trois autres régions : le Pays de Caux, le Bray et sa périphérie, la zone Ouest de l'Eure.

Trois types de zones ayant à terme chacun les mêmes vocations, les mêmes intérêts et les mêmes difficultés à résoudre ont ainsi pu être dégagés.

a) Une zone péri-urbaine à forte densité de population où l'agriculture sera l'activité minoritaire à protéger et où l'organisation sera fonction de la ville (il s'agit de la vallée de la Seine élargie aux plateaux rive droite de Criquetot-l'Ésneval à Clères et rive gauche à Pont-Audemer, Amfreville, Evreux).

b) Deux zones (Ouest de l'Eure et Bray) de moyenne densité de population où l'économie agricole sera essentiellement herbagère (d'où habitat relativement dispersé) où les centres locaux seront à promouvoir énergiquement.

Ces zones risquent de subir l'urbanisation de la Basse-Seine plutôt que d'en profiter (exode accru, difficulté de développement des centres actuels).

c) Deux zones (Neubourg - Saint-André et Vexin) de faible densité où l'agriculture sous l'influence parisienne sera celle des grandes structures et sera très mécanisée. Les centres ruraux sont modestes et directement relayés par les grandes villes.

Au-delà de ces trois types de zones, trois régions présentent des caractères propres :

d) Le Pays de Caux : région agricole par excellence, mais où la moyenne densité de population exige la promotion des centres périphériques : Fécamp, Yvetot, Dieppe et le soutien de l'industrie traditionnelle (Aliermont). Un axe routier serait nécessaire pour réanimer l'ensemble du Pays de Caux.

e) Les confins Sud-Ouest de l'Eure, à faible densité de population, où l'agriculture ne pourra qu'être extensive et où une activité annexe (tourisme pour la Région Parisienne) devrait se développer.

f) La vallée de la Bresle, pays de transition entre le Caux et la Picardie, foyer industriel à densité de population moyenne où un complément d'activité (tourisme ou industrie) se développera.

Intérêt du nouveau concept dans la politique d'aménagement

A la lumière de ce dernier exemple, la délimitation de « zones d'évolution homogène » apparaît donc bien comme une solution pratique pour faciliter la coordination de l'action de ceux qui, à des titres divers, se préoccupent d'aménagement de l'espace régional. Elle constitue un complément utile des travaux d'armature urbaine.

D'autre part, partant d'un point de vue plus général, elle rompt avec le courant qui faisait de l'aménagement rural une série d'expériences-pilotes dont le choix des points d'applications, les « secteurs ruraux », répondait à des considérations de nature diverse pas toujours explicite. Les études visant à la délimitation de zones d'évolution homogène permettent donc d'établir un cadrage de la politique d'aménagement à un niveau suffisamment large, la région de programme par exemple. Elles peuvent donc servir d'analyse préalable aux études classiques des « secteurs ruraux » en leur donnant un

éclairage moins artificiel, mais aussi elles devraient permettre d'opérer des choix concernant l'urgence ou l'intérêt d'entreprendre telle ou telle étude détaillée de « secteurs ».

En s'engageant dans cette voie, les Associations Régionales d'Economie Rurale n'ont d'ailleurs fait que précéder les préoccupations des instances administratives chargées au niveau national d'élaborer une procédure d'étude dans le domaine de l'Aménagement Rural.

C'est ainsi que le Ministère de l'agriculture lui-même, à l'issue de travaux récents menés par l'Atelier central d'étude d'aménagement rural, a proposé que l'étude classique de « secteur d'aménagement rural » ne constitue plus désormais que la phase ultime d'une série d'études dont les premières consisteraient précisément dans une analyse de l'espace rural et un essai de prévision concernant son évolution et cela, non plus à l'échelon du secteur, mais à celui du département. Dans cette nouvelle optique, on distinguerait au terme de la phase d'analyse de l'espace rural des « zones d'aménagement intensif » et des « zones d'aménagement extensif ». Les premières sont celles où l'action actuelle ou prévisible de plusieurs facteurs « provoque ou risque de provoquer une véritable mutation de l'espace rural » ; dans ces zones, l'aménagement aurait pour objet de canaliser, d'harmoniser ou de précipiter l'évolution. Les secondes sont celles « où rien, ni aujourd'hui, ni dans un proche avenir, ne va profondément transformer l'évolution naturelle » ; dans ces zones, on pourrait « se contenter d'actions plus limitées, diffuses sans rapport nécessaire les unes avec les autres ».

Ces recommandations marquent certainement une évolution par rapport aux conceptions anciennes. Elles conduisent à différencier les actions selon les zones avec le souci d'une cohérence globale. Toutefois, cette optique peut apparaître encore très administrative, dans la mesure où cette classification vise plus à opérer une sélection entre les zones, selon la nature des actions à y entreprendre, qu'à permettre une analyse plus approfondie de la réalité économique et sociale.

Aussi peut-on penser que le concept de « zone d'évolution homogène », grâce à sa notion éminemment prospective, trouve parfaitement sa place dans les études régionales et est une condition nécessaire de la réussite des études de secteur d'aménagement rural.

REVUE TIERS-MONDE

Tome X, N° 38 - Avril-juin 1969

EDUCATION ET DEVELOPPEMENT

Note de la Rédaction. — Ce numéro est, depuis la création de la Revue, en janvier 1960, le quatrième numéro entièrement consacré aux problèmes de l'éducation dans ses relations avec le développement économique et social. On étudiait plus spécialement : dans le tome I, n° 1-2, la planification de l'éducation ; dans le tome V, n° 17, l'interdépendance du développement de l'éducation et du développement économique et social ; dans le tome VI, n° 22, on a essayé de préciser les aspects financiers d'un plan d'éducation. Ce tome X, n° 38 fait le bilan de quelques orientations de recherches actuellement en cours dans un groupe de l'I.E.D.E.S. ; trois directions de travail peuvent être distinguées : quelques approches du rôle des ressources humaines dans le développement, des recherches plus spécifiques sur les coûts et les rendements de l'éducation, et des études sur les différents systèmes d'enseignement.

ARTICLES

- LE THANH KHOI : Planification de l'éducation et de l'emploi dans le monde rural.
- Guy J. BRETONNES : L'enseignement agricole et l'éducation rurale dans la stratégie du développement.
- Philippe HUGON : Intégration de l'enseignement africain au développement.
- Jean MOULY : Essai d'analyse de quelques problèmes et techniques de planification de la main-d'œuvre.
- LE THANH KHOI : La programmation financière d'un plan d'enseignement.

DOCUMENTATION

- G. SERVIN : Les problèmes posés par la formation professionnelle des jeunes ruraux à Madagascar.
- J. RAISON : Education en milieu rural : une expérience camerounaise.
- F. CHATAGNON : Fonctions de gestion et animation.
- M. IKONICOFF : Rôle de l'Université et des étudiants dans le développement de l'Amérique latine.
- C. CAMILLERI : Décolonisation, développement et acculturation selon une théorie récente.
- J. PONCET : Grands projets et difficultés marocaines.

BIBLIOGRAPHIE

Direction-Rédaction : Institut d'Etude du Développement Economique et Social
58, boulevard Arago - PARIS (13^e) - (331.28.01)

Abonnements et vente : Presses Universitaires de France
12, rue Jean-de-Beauvais - PARIS (5^e) - (033.64.10)
(France : 56 F. — Etranger : 62 F.)